



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

**NOTICE D'INFORMATION POUR L'INSCRIPTION
DES CANDIDATS INDIVIDUELS ET DES CANDIDATS « CNED SCOLAIRES »
AU CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE - SESSION 2026**

1. DATE D'OUVERTURE DU REGISTRE D'INSCRIPTION

Le registre des inscriptions à l'examen du certificat de formation générale (CFG) pour la session 2026 est ouvert **du lundi 17 novembre 2025 au vendredi 12 décembre 2025**.

2. PUBLICS CONCERNÉS

Cette notice d'information s'adresse exclusivement aux :

- **Candidats qui ont plus de 16 ans et ne sont plus scolarisés**
- **Candidats inscrits au CNED en classe complète réglementée**

3. PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont réalisées exclusivement dans le service Grand public de CYCLADES directement accessible depuis le lien suivant :

<https://candidat.examens-concours.gouv.fr/>

L'inscription se fait en 3 étapes :

- Création et activation d'un compte utilisateur, ou utilisation d'un compte déjà créé ;
- Inscription et édition de la confirmation d'inscription ;
- Envoi de la confirmation d'inscription et des pièces jointes au Bureau des examens.

4. CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

La confirmation, générée automatiquement, est accessible dans l'espace CYCLADES des candidats. Elle récapitule les informations saisies dont **il est indispensable de vérifier l'exactitude**, notamment l'état civil, qui doit être conforme à la pièce d'identité officielle (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

La confirmation d'inscription corrigée le cas échéant, signée par le candidat et ses représentants légaux (si mineur), et accompagnée des pièces justificatives requises est transmise au bureau des examens de la DGEE **au plus tard le lundi 15 décembre 2025.**

**TOUTE INSCRIPTION QUI N'AURA PAS ÉTÉ TRANSMISE DANS CE DÉLAI
NE POURRA PAS ÊTRE PRISE EN COMPTE AU TITRE DE LA SESSION 2026.**

Pièces à fournir :

- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport) ou acte de naissance ;
- Pour les candidats de 16 à 25 ans : copie de l'attestation de recensement et/ou du certificat de participation à la JDC ;
- Pour les candidats scolarisés au CNED : certificat de scolarité du CNED ;
- Pour les candidats en instruction en famille : autorisation d'instruction dans la famille ;

5. CONVOCATIONS AUX ÉPREUVES

Un courriel leur est adressé aux candidats dès que la convocation est disponible dans leur espace CYCLADES (à partir du mois de mai 2026).

Il appartient aux candidats de prendre connaissance du calendrier des épreuves et de se signaler auprès du bureau des examens s'ils n'ont pas reçu leur convocation trois semaines avant le début des épreuves.

Le candidat doit se présenter muni de sa convocation. Il doit pouvoir justifier de son identité, au moyen d'une pièce d'identité en cours de validité avec photographie. En cas de perte ou de vol de sa pièce d'identité, le candidat présentera un récépissé de sa déclaration de perte ou de vol faite au commissariat de police ou à la gendarmerie, ainsi que tout document officiel avec photographie permettant de justifier de son identité.

La convocation contient des informations importantes : les candidats sont tenus de bien la lire et de la conserver, même après les épreuves.

6. TRANSFERT DE DOSSIER VERS UNE AUTRE ACADÉMIE

Les candidats quittant la Polynésie française pour passer le CFG dans une autre académie doivent formuler une demande de transfert de leur inscription auprès du bureau des examens de la DGEE.

7. ÉPREUVES

Le détail des épreuves est accessible sur le site Eduscol du ministère de l'éducation nationale :

<http://eduscol.education.fr/cid46764/certificat-de-formation-generale.html>

8. SOUVERAINETÉ DES JURYS

Le jury est souverain : ses décisions, prises conformément aux textes réglementaires, sont définitives. Seules les erreurs matérielles peuvent donner lieu à une modification.

9. RÉSULTATS ET DIPLÔMES

Les résultats seront affichés dans les centres d'examen et publiés sur le site internet de la DGEE.
Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone ou par courriel

Les relevés de notes seront déposés dans l'espace CYCLADES des candidats, rubriques « mes documents ».

Les diplômes seront disponibles à partir de novembre 2026 :

- Dans leur établissement d'origine pour les **candidats scolarisés** ;
- Au bureau d'accueil du public de la DGEE (site du Taaone) pour les **autres candidats individuels ou CNED**.

10. TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n°2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves ;
- Arrêté du 19 juillet 2016 modifié relatif au certificat de formation générale ;
- Arrêté n°6598-2025-VR-DRH-DECC du 26.09.2025 fixant les modalités des candidats à l'examen du certificat de formation générale au titre de la session de juin 2026.

11. COORDONNÉES

Pôle des examens du collège et du travail social

Bureau des examens

Direction générale de l'éducation et des enseignements

Immeuble VEHIARII, 25 Avenue Pierre Loti

BP 20673 - 98713 Papeete

Tél : (+689) 40 470 570 et (+689) 40 470 571

Courriel : bex.college@education.pf

www.education.pf